



EXTRAIT N°93/2023 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

01 DEC. 2023 SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2023

Date de la
convocation :
Le 20 novembre
2023

Nombre de
conseillers
municipaux
En exercice 33

En début de séance :

Présents	22
Procurations	4
Absents	5
Excusés	2

En cours de Séance :

Présents	24
Procurations	4
Absents	3
Excusés	2

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept du mois de novembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, NAPOLY Raymond

Conseillers municipaux : M. ARETO Joseph, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. ROSELET Jean-Christophe, M. BERNABE Cédric, M. THELESTE Johan, M. CIDOLIT Bertrand, Mme CARIN Jocelyne, Mme RIERNY Sandrine, Mme BEAUJOLAIS Marie-José M. ATHANASE Rémy, Mme FRANCOIS Francine, M. ADELAIDE Michel M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

ABSENTS EXCUSES : M. CRETINOIR Joël (procuration à Mme DUCADOS Anne-Caroline), Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane, Mme MENCE Marielle (procuration à M PALIX Pierre), Mme CARDOU Josiane (procuration à Mme LAMIN Marie-Josée), M. SAINT-HONORE Laurent (procuration à M. ATHANASE Rémi).

ABSENTS NON EXCUSES : M. DELPHIN Laurent, M. FERDINAND Thierry.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Rose-Aimée Mme Valentine CILPA (DGSA), Mme DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Rachel VALLERAY (DRH), M. José SOUNDOUROM (DUPRU), Mme VAUTOR Muriel (DAEDD), M. GERALD Francis (DAPI)

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme LAMIN Marie-Josée pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

**AMENAGEMENT DU SITE ACCUEILLANT LE BASSIN MOBILE :
APPROBATION PLAN DE FINANCEMENT**

Le Maire expose :

La Ligue de Natation de Martinique a signé une convention avec la Fédération Française de Natation en vue d'acquérir pour la commune de Saint-Joseph, un bassin d'apprentissage de natation de 14mx7m, pouvant trouver un écho institutionnel au Plan « 5 000 Petits Equipements Sportifs de Proximité » lancé par l'agence nationale du sport (ANS).

Avec le soutien de la ligue de Martinique de Natation, de la CTM, de l'ANS et de la DRAJES, la ville s'inscrit dans le plan de prévention des noyades et de développement de l'aisance aquatique.

Ce nouvel équipement sera installé dans l'enceinte du Stade Municipal Henri Murano, à compter de l'année scolaire 2023-2024. Il est nécessaire de prévoir des travaux d'aménagement pour accueillir ce bassin et pour fournir à la communauté une installation de loisirs sûre, attrayante et fonctionnelle.

Une étude approfondie a été menée pour évaluer la viabilité du projet. Elle portait sur l'analyse des besoins de la communauté, l'examen des aspects financiers, la sélection du site approprié et la détermination de la taille et des caractéristiques du bassin mobile en fonction de la demande locale.

Une potence PMR est prévue pour permettre l'accès à tous les publics. Le bassin de 14mx7m sur lequel la ville a porté son choix est conçu pour une capacité maximale de 25 élèves. Les clubs sportifs et les clubs de seniors de la ville vont figurer également parmi les utilisateurs de cet équipement qui sera implanté dans l'enceinte du stade d'honneur Henri Murano.

Préalablement à la pose du bassin mobile, un sondage de l'espace dédié a été préconisé par la FFN. Il est prévu de construire une dalle en béton d'environ de 20m par 11,5m et un podium pour les maîtres-nageurs, des locaux pour les équipements techniques tels que les systèmes de chauffage et de traitement de l'eau, des vestiaires et toilettes et une zone d'accueil ombragée et protégée des intempéries.

Le personnel affecté à la gestion et l'entretien de la piscine sera formé aux protocoles de sécurité, aux opérations de maintenance et à la gestion des urgences. Une convention sera signée avec l'association LNM pour 5 ans minimum pour la mise à disposition d'un maître-nageur et d'un BNSSA.

L'opération « **Aménagement du site accueillant le bassin mobile** » a été estimée à la somme de **197 953,89 € H.T.**

DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)		TAUX
Dalles béton/Radier	81 654,20			
Dépose et pose nouveau grillage	7 150,00			
		Ville	58 976,95	29,80%

Citerne + surpresseur	3 135,10	Autofinancement		
Compacté et tapis pelouse synthétique	1 843,32	CACEM	58 976,94	29,80%
		Fond de concours		
Mobil homes vestiaires et toilettes	51 905,52	CTM/ Soutien aux équipements sportifs communaux	80 000,00	40,40%
Douches extérieures	1 678,75			
Ponton métal	3 279,00			
location 2 mois				
Achat Ponton	25 320,00			
Chapiteaux 10x9	19 108,00			
Plv, outils de communication	2 880,00			
TOTAL	197 953,89	TOTAL	197 953,89	100,00%

.....

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

D'APPROUVER le plan de financement proposé pour l'aménagement du site le bassin mobile.

D'AUTORISER le maire à signer une convention avec l'association LNM pour mise à disposition d'un maitre-nageur et d'un BNSSA.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 27 Novembre 2023

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le



Le Maire

Yan MONPLAISIR